

Un conseil communautaire plongé en eau trouble

Le vote d'hier pour la gestion de l'eau sur le territoire de l'Agglo a été tendu et très serré : 27 voix pour l'attribution d'une délégation de service public à la société Saur, 26 contre

Il y a des jours où la politique nous offre de drôles de moments. C'était le cas hier, lors du vote, reporté une première fois il y a un mois, de l'attribution d'une délégation de service public (DSP) pour la gestion de l'eau et de l'assainissement à la société Saur. Alors que les élus s'étaient prononcés à une large majorité l'an dernier pour le lancement de la procédure de DSP, les cartes ont été rebattues, avec une alliance de circonstance hier matin. On y retrouvait les élus communistes d'Arles, qui entre-temps ont fait volte-face dans ce dossier ; les socialistes arlésiens, qui eux avaient déjà manifesté leur intérêt pour la régie ; le maire Les Républicains Roland Chassain des Saintes-Maries, qui lui dénonçait un choix fait "dans l'opacité" et entraînant une baisse de la qualité de service ; Guy Bono et André Cargino de Saint-Martin ; et enfin les élus

"On sait que la régie n'aurait pas coûté plus cher."

NORA MAKHLOUF (PS ARLÉSIEN)



Les élus ont débattu en présence des salariés de la SEA craignant pour leur emploi et de représentants de la CGT locale. / PHOTO VALÉRIE FARINE

FN d'Arles et de Tarascon, qui par la voix de Jean-pierre Magini et Valérie Laupies, ont souligné les difficultés économiques de la Saur puis parlé d'un "service low-cost" offert aux administrés d'ACCM. Et cet ensemble disparate a bien failli faire capoter la procédure, à une voix près. Ce qui, automatiquement, aurait entraîné le passage en régie publique pour la gestion de l'eau.

"Pour la première fois depuis la constitution de notre communauté d'agglomération, il est évident que nous ne partageons pas votre jugement et vos explications, elles nous paraissent à la fois infondées et discutables sur

la forme, a expliqué le maire d'Arles Hervé Schiavetti, s'adressant au président d'ACCM Claude Vulpian. C'est ce qui nous amènera à voter contre votre proposition et pour la constitution d'une régie publique qui permettrait le retour en gestion publique de l'eau et l'assainissement sur le territoire."

Par cette décision, le maire d'Arles a aussi voulu marquer son soutien aux salariés de la Société des eaux d'Arles (SEA), filiale de Véolia, détentrice historique de la DSP mais qui n'a pas remporté le marché. "Les conditions posées pour partir sur une DSP, c'était le maintien des sala-

riés et des conditions salariales, le maintien de l'usine et du siège social de la SEA à Arles, c'est la raison pour laquelle j'avais choisi de suivre la voix du président initialement, ajoutait en aparté le maire d'Arles. Lorsqu'il est apparu qu'on s'éloignait de ces conditions, j'ai fait connaître à Claude Vulpian mon choix du retour à la régie."

Mais, alors que le président d'ACCM promettait que les salariés seraient tous repris par le futur délégataire, ce revirement a étonné Jacky Picquet, maire de Saint-Pierre de Mézoargues et rapporteur de la délibération. "Les trois critères que nous avons

établis ont été respectés : nous avons eu une réelle concurrence, avec trois candidats, nous avons obtenu le prix cible, et nous avons eu la qualité de service. Quand on décide d'une mise en concurrence, la règle du jeu est définie, mais le résultat ne l'est pas, a-t-il souligné, en référence au choix de la Saur au détriment de la SEA. Cyril Juglaret, élu arlésien Les Républicains, a lui critiqué la "schizophrénie" du PC arlésien. "Nous avons tranché ce débat de manière majoritaire, il apparaît tout à fait logique de faire aboutir cette procédure, et ce qui est important, c'est que le prix de l'eau va baisser pour les Arlé-

siens, qui payent trop cher depuis des années." Serge Berthomieu, son collègue de l'UDI, était sur la même ligne du prix. Ce qui a fait bondir Nora Makhlof, vice-présidente PS d'ACCM. "On s'est fait trahir par les Arlésiens, ils ont joué la carte de la droite en suivant Lucien Limousin (maire de Tarascon, Ndlr) alors qu'il fallait donner la priorité à la sauvegarde de l'emploi. On sait que la régie n'aurait pas coûté plus cher, on aurait eu la main sur l'emploi, et la facture d'eau aurait baissé de toute façon." Décidément, cette DSP a créé bien des remous.

Christophe VIAL



Le maire Hervé Schiavetti et le groupe communiste d'Arles ont voté contre la DSP, alors qu'ils avaient voté pour le lancement de la procédure.

/ PHOTO V.F.

LA VISITE

Les salariés de la SEA et la CGT ont mis la pression

Les débats des élus les intéressaient au premier chef, et les salariés de la société des eaux d'Arles et de Véolia eau étaient présents, hier matin au siège d'ACCM, pour dire toute leur inquiétude face à la décision de confier la délégation de service public à la Saur, et non à la SEA. "Les salariés de vos services de l'eau et de l'assainissement réaffirment qu'ils ne veulent pas servir de variable d'ajustement et attendent de vous un véritable engagement politique", a lancé à Claude Vulpian, en préambule de la séance, la représentante du personnel. "Ce n'est pas aux salariés d'assumer les conséquences de ce mauvais choix, expliquait après le vote Cédric Colomb, secrétaire syndical CGT Véolia eau Méditerranée. C'est une page qui se tourne, mais ce qu'on veut maintenant, c'est maintenir tous les emplois ici ainsi que les conditions de travail et salariales. On doit être mobilisés, maintenir la pression, on a 11 jours pour obtenir des garanties écrites de la collectivité."

Du côté de la CGT locale, le son de cloche est différent. Car contrairement aux salariés de la SEA, le syndicat prônait le passage en régie publique. "De notre point de vue le choix effectué est mauvais pour les usagers mais aussi les salariés, dans quelques mois on en aura 80 sur les bras", assurait Catherine Panne.

Ch.V.

Les territoriaux s'invitent aussi

"ACCM, ce n'est pas un bataillon mexicain, il y a 80 à 90 agents, et il faudra le 1^{er} janvier 2017 prendre 200 personnes en plus puisque nous aurons alors la compétence des ordures ménagères." Par ces mots, Claude Vulpian, président d'ACCM, prévenait avant le vote d'hier que les jours seraient difficiles s'il fallait en plus passer en régie sur l'eau et l'assainissement. Et justement, les agents territoriaux s'occupant des ordures ménagères se sont aussi invités à la séance d'hier, obtenant une entrevue avec le directeur des services d'ACCM. Ils ont obtenu de participer à des rencontres pour évoquer la future réorganisation. Elles seront organisées dans les prochains mois, avec tous les acteurs concernés.

Pourquoi le choix s'est-il porté sur la Saur ?

L'eau et l'assainissement devenant des compétences communautaires, ACCM devait choisir un délégataire pour exploiter ses services, de 2016 à 2028, tout en harmonisant les situations des six villes de l'intercommunalité. Trois candidats s'étaient manifestés, l'Espagnol Aqualia, le groupement SEM-CEO-SEA (Véolia), et la Saur. C'est cette dernière société qui a été retenue. "L'offre de base de Saur se distingue par une qualité de service supérieure, notamment au regard des engagements de résultats et de moyens visant la

performance hydraulique des réseaux qui constituent un enjeu majeur du service, a résumé Jacky Picquet, maire de Saint-Pierre de Mézoargues. En outre, l'offre variante 1 proposée par Saur présente un avantage financier intéressant et un contenu technique complémentaire pertinent."

Mais pour remporter le marché, et être financièrement la mieux-disante, la Saur a rogné sur ses marges. Une position difficilement tenable selon l'un des candidats évincés.

Ch.V.